

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICE  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

PRESTATION DE CONTROLE DEMANDEE			
Dans le cadre d'une construction neuve ou réhabilitation (*)	<input type="checkbox"/> <b>Contrôle de conception</b> et de bonne implantation avec l'étude de sol et la préconisation de filière fournies par le particulier. (facturé 111€HT) / <b>Formulaire FO1 du prestataire du SPANC à remplir et à joindre</b> <input type="checkbox"/> <b>Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve</b> (facturé 111€HT)		
Transaction immobilière	<input type="checkbox"/> <b>Contrôle d'une installation existante lors d'une cession d'immeuble</b> (facturé 151€HT) <i>(Rappel : afin de faciliter l'intervention de l'agent contrôleur, le propriétaire est tenu de conserver en permanence une totale accessibilité des ouvrages qui constituent son installation ANC)</i>		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR/PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE			
Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal :		Commune :	
Téléphone domicile		Téléphone(s) portable(s)	
Email			
IMMEUBLE CONCERNE PAR LA PRESTATION			
Adresse			
Code postal :		Commune :	
Références cadastrales :	Section : .....	N° de la parcelle : .....	
<input type="checkbox"/> Maison individuelle (jusque 5 chambres) <input type="checkbox"/> Bâtiment supérieur à 5 chambres <input type="checkbox"/> Local commercial <input type="checkbox"/> Bâtiment collectif <input type="checkbox"/> Autre : .....		Indiquer la capacité d'accueil estimée : .....	
PERSONNE A CONTACTER POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS			
Nom		Prénom	
Téléphone domicile		Téléphone(s) portable(s)	

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance du règlement ANC et des conditions financières du service et m'engage à les respecter.

Date et Signature du demandeur/propriétaire :

*Formulaire à remplir et à adresser à Monsieur le Président*  
 49, avenue Léon Bourgeois B.P. 30559 • 08003 Charleville-Mézières Cedex  
 Tél : 03.24.57.83.00 • Fax : 03.24.33.16.51 • [spanc@ardenne-metropole.fr](mailto:spanc@ardenne-metropole.fr)

(\*) : Vous envisagez la réalisation d'un projet de conception/réhabilitation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC) pour un bâtiment existant ou futur.

Pour ce faire, je vous invite à prendre connaissance de vos devoirs et obligations en la matière.

Puis, le cas échéant, je vous invite à engager votre démarche en remplissant le formulaire de demande de prestation SPANC et le formulaire FO1 en qualité de propriétaire/demandeur en le retournant :

- par scan à l'adresse mail suivante (moyen à prioriser pour un traitement plus rapide de votre demande) : [spanc@ardenne-metropole.fr](mailto:spanc@ardenne-metropole.fr)

- ou à déposer au service assainissement 3 avenue de l'Industrie 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES (2ème étage)

Vous trouverez sous ce lien des infos techniques quant aux filières ANC agréées : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

ainsi que des informations administratives complémentaires sur le SPANC de l'Agglomération à l'adresse suivante : <https://ardenne-metropole.fr/assainissement/>

Une fois la demande enregistrée (*formulaires dûment remplis et signés pour accord*), il sera assuré l'instruction de votre projet pour émission d'un avis de conception (facturé 111€ HT). Cet avis vous assurera de la conformité du travail que vous allez pouvoir commander auprès de votre maître d'œuvre et/ou de votre entreprise.

De plus, dans un cadre général ultérieur et ce avant le démarrage des travaux d'assainissement, vous (ou votre maître d'œuvre ou entreprise) aurez à charge de prévenir le SPANC (en utilisant le formulaire de prestations SPANC et en cochant la case n°2) pour faire réaliser le contrôle de bonne exécution des travaux.

Ce contrôle de bonne exécution (facturé 111€ HT) validera/clôturera votre projet d'assainissement et vous assurera de la conformité de réalisation de votre projet au regard de la réglementation en vigueur.

**NB : coût du contrôle de conception (111€HT) + contrôle de bonne exécution (111€HT) = 222€HT.**

Grille tarifaire 2021 (SPANC)	
Contrôle d'un assainissement non collectif neuf	222 € HT / contrôle
Contrôle d'un assainissement non collectif existant	121 € HT / contrôle
Contrôle d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une cession d'immeuble	151 € HT / contrôle